



# DÉCISION DU MAIRE

Décision n° 142/2026

**OBJET : Convention de formation - Habilitation électrique, pour 1 agent avec le prestataire Caride Formation : les 27, 28 et 29 juillet 2026.**

Le Maire de Morangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil municipal n°14/2026 du 13 avril 2026 portant délégation de pouvoirs au Maire,

Considérant la proposition faite par le prestataire Caride Formation, concernant l'action de formation professionnelle sur la thématique : Habilitation électrique HOV BO B1 B2 BR BC BE essais - initiale, pour 1 agent,

Considérant que cette prestation sera prévue les 27, 28 et 29 juillet 2026.

**Article 1 :** DECIDE DE CONCLURE une convention de formation avec le prestataire « Caride Formation » 15, avenue de Norvège - 91140 VILLEBON-SUR-YVETTE pour une formation sur le thème « Habilitation électrique HOV BO B1 B2 BR BC BE essais – initiale ».

**Article 2 :** DECIDE de signer une convention concernant une formation sur le thème « Habilitation électrique HOV BO B1 B2 BR BC BE essais – initiale », pour 1 agent, les 27, 28 et 29 juillet 2026, pour un montant de 600,00 € TTC (Six cents euros).

**Article 3 :** DIT que la somme correspondante est inscrite au budget.

**Article 4 :** Ampliation de la présente décision sera transmise au Responsable du service de gestion comptable de Palaiseau.

Fait à Morangis, le 07 juillet 2026

Madame le Maire,  
Brigitte VERMILLET

**Décision certifiée exécutoire**

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.